

# Gérant d'une SARL a 50/50% Avec son associé

## Par Soniaflo, le 13/07/2017 à 01:14

Bonsoir,

Mon beau-père est co gérant a 50/50 Avec son associé d'une SARL de couverture et maconerie

Et son associé veut fermer la boite crée il y a 5 ans

Sachant que Mon beau-père à 51ans et son associé 31ans

Son associé veut une liquidation

Quel recours, Que doit faire Mon beau-père

Pour ne pas être dans la "merde"

Il y a dans leur entreprise deux salariés, Un CDD et un apprenti

Par ou commencer???

Merci d'avance

#### Par Visiteur, le 13/07/2017 à 11:39

## Bonjour,

Votre beau-père est-il par ailleurs salarié, avec fiche de paie et cotisations chômage ? Pour rappel, les dirigeants de sociétés tels que les gérants, et les associés ne bénéficient pas en principe de la garantie UNEDIC. Ils ne peuvent donc bénéficier des allocations chômage, à moins d'être titulaires d'un contrat de travail. L'UNEDIC apprécie au cas par cas, l'existence et la validité du contrat de travail selon certaines modalités.

# Par Soniaflo, le 13/07/2017 à 12:55

Bonjour

Non il n'est pas salarié

Donc il n'a pas le droit au chômage

Changement aujourd'hui, son associé démissionne et il dit qu'il demande Rien

Quelle est la procédure à suivre pour ne pas avoir de surprise par la Suite???